



Problème de partage de récupération des eaux de pluie

Par **Andromed95**, le **02/12/2018** à **00:10**

Bonsoir,

Je souhaiterais faire ajouter une descente de gouttière en parallèle avec celle de mes voisins, comme indiqué par le trait rouge sur cette photo (le raccordement au réseau eaux pluviales restant obligatoire en aval du point de récupération de l'eau) :

Cette descente de gouttière me permettra d'ajouter ma propre installation pour récupérer l'eau de pluie captée par mon toit mitoyen. Mais mes voisins refusent cette modification, sous prétexte que notre tuyau commun descend de leur côté de la palissade, donc dans leur partie privative.

Je précise : la limite du terrain est légalement matérialisée non pas par la palissade, mais par la descente de gouttière actuellement existante. Donc la palissade empiète légèrement sur mon terrain, ce qui en soit ne me dérange pas vraiment, mais mes voisins invoquent comme prétexte le fait que notre descente commune de gouttière est située de leur côté de cette palissade pour m'interdire d'y ajouter le raccordement comme indiqué sur la photo.

Actuellement, ils profitent à la fois des eaux de pluie captées par leur toit et de celles captées par mon toit (de surface identique). Donc, si j'installe mon propre récupérateur d'eau, leur apport en eau de pluie sera divisé par deux. J'ai l'impression que c'est surtout ça qui les dérange...

Face au refus de mes voisins, qu'est-ce que je peux faire ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **Visiteur**, le **02/12/2018** à **09:00**

Bonjour

Vous pouvez faire appel au conciliateur ou à un médiateur car vous devriez trouver une solution sans passer par la justice (long et cher).

Etes vous certain de ne pouvoir créer votre propre descente ?